

EN EXIL

Guide d'exploration sur les demandeurs d'asile en Belgique
à destination des élèves du premier degré de secondaire



CRÉDITS

Contact : Fedasil, Service Communication, Rue des Chartreux 21, 1000 Bruxelles | **Éditeur responsable** : Jean-Pierre Luxen

Layout : Swörl | **Photos** : Layla Aerts, Pauline Beugnies, Bas Bogaerts | **Rédaction** : Fedasil, mars 2018 | **Impression** : Fedopress

INTRODUCTION

À travers le monde, plus de 65 millions de personnes vivent en exil. C'est presque 6 fois toute la population belge ! Migration, réfugiés, asile... ce sont des thèmes dont tu entends souvent parler. Mais qui sont exactement ces réfugiés et d'où viennent-ils ? Et quelle est la différence entre un réfugié et un demandeur d'asile ? Et que veut-on dire quand on parle de quelqu'un qui séjourne "illégalement" dans notre pays ? Pourquoi certaines personnes vivent-elles dans un centre d'accueil ? Et savais-tu qu'il existe aussi des centres spéciaux pour les jeunes qui arrivent ici sans leurs parents ?

Tout un tas de questions auxquelles nous aimerions t'aider à répondre. Avec le film d'animation "En exil" et le guide d'exploration que tu as maintenant entre les mains, Fedasil te donne déjà quelques pistes. Ce guide se compose de plusieurs fiches à travers lesquelles tu suis le chemin d'un demandeur d'asile : l'exil en Belgique, la demande d'asile, le séjour dans un centre d'accueil, les premiers pas dans notre société ou le retour dans son pays d'origine.

Ce guide comporte des exercices ainsi que quelques questions dont vous pourrez discuter ensemble en classe ou auxquelles tu pourras toi-même réfléchir. Au final, le but est que tu comprennes mieux les différentes notions et que tu puisses expliquer la différence entre un demandeur d'asile, un migrant et un réfugié.






Peut-être qu'à la fin, tu iras visiter un centre d'accueil pour demandeurs d'asile avec ta classe. Tu pourras alors voir de tes propres yeux comment se passe la vie là-bas. Ça mérite vraiment le détour !

Bon amusement !

L'équipe communication de Fedasil

Bruxelles, mars 2018

CONTENU

	p.
1. Pourquoi les gens fuient-ils ?	4
 2. Où les gens fuient-ils ?	5
 3. Et si toi, tu devais fuir ?	6
4. Demander l'asile, qu'est-ce que ça signifie ?	7
5. Qui est reconnu comme réfugié ?	8
 6. La vie dans un centre d'accueil	9
 7. Mineurs non accompagnés	10
8. Et après la décision ?	12
 9. Mots croisés	13
10. Notions et définitions	14

1. POURQUOI LES GENS FUIENT-ILS ?

MOHAMED, 17 ANS – SYRIE

“Je vivais avec mes parents et mes frères à Alep. Ces dernières années ont été caractérisées par de violents combats. Les bombardements ont dévasté la ville. Y vivre était un véritable cauchemar. Mon frère et moi avons atteint l’âge du service militaire, chose que nous voulions éviter coûte que coûte. Après le décès de ma mère, mon père, mes frères et moi-même sommes partis pour la Turquie.”

“À partir de là, l’exil s’est prolongé jusqu’en Europe. Mon frère aîné et moi avons contacté un passeur pour pouvoir arriver en Grèce. Une soixantaine de personnes avaient été entassées dans un bateau qui fendait les vagues à toute vitesse. Nous n’avions pas assez d’argent pour des gilets de sauvetage et nous étions comme du pop-corn dans un sachet : ça allait dans tous les sens. À cause des chocs violents, il y avait des mains, des bras ou des



jambes fracturés. La traversée de neuf heures était épouvantable. Je ne voudrais plus jamais revivre cela. Puis, enfin nous avons aperçu la côte grecque et ce fut le débarquement.”

“Mon père et mon frère cadet sont encore pour le moment en Turquie, il n’y avait pas d’argent pour payer la traversée pour nous tous. J’espère les revoir très vite.”

DANIELLE, 23 ANS – GUINÉE

“En Guinée, les mariages forcés et les mutilations génitales sont encore monnaie courante. Les jeunes filles n’ont le plus souvent qu’une alternative : soit se soumettre aux pressions et se ré-

signer au pire, soit fuir et rompre tous les ponts avec la famille. À 17 ans, c’est la fuite que j’ai choisie. Malheureusement, je ne pouvais pas emmener mon bébé avec moi. Une tante bienveillante l’a recueilli. À un âge où, dans les pays occidentaux, la plupart des adolescentes mènent une vie sans souci, je suis arrivée seule en Belgique, perdue et sans aide.”

“Dans les premiers jours, une femme a même tenté d’abuser

de ma détresse en m’employant à son service. Après l’introduction de ma demande d’asile, j’ai bénéficié de l’accueil et une tutrice m’a aidée à trouver une école et à reconstruire progressivement ma vie. J’ai obtenu le statut de réfugié au bout de neuf mois, mais même avec des papiers, la vie n’est pas toujours facile. Entre-temps, je suis une formation d’infirmière et j’espère vite trouver du travail.”



TOUR DE TABLE



Peux-tu envisager d’autres raisons pour lesquelles les gens fuient ?

Connais-tu des gens qui ont fui en Belgique ? D’où viennent-ils ?

2. OÙ LES GENS FUIENT-ILS ?

À travers le monde, il y a **65 millions** de personnes en exil.

Les gens qui fuient leur pays ne prennent pas simplement l'avion. Souvent, ils partent pour une autre région dans leur pays ou bien ils traversent la frontière vers un pays voisin, généralement aussi un pays pauvre ou dangereux. Là, ils se retrouvent souvent dans des camps de réfugiés où des milliers de personnes vivent dans des tentes, parfois pendant des années.

Ceux qui voyagent plus loin arrivent souvent entassés dans des camions surpeuplés, des embarcations dangereuses ou vont simplement à pied. Nombreux sont ceux qui paient des milliers d'euros pour un tel voyage.

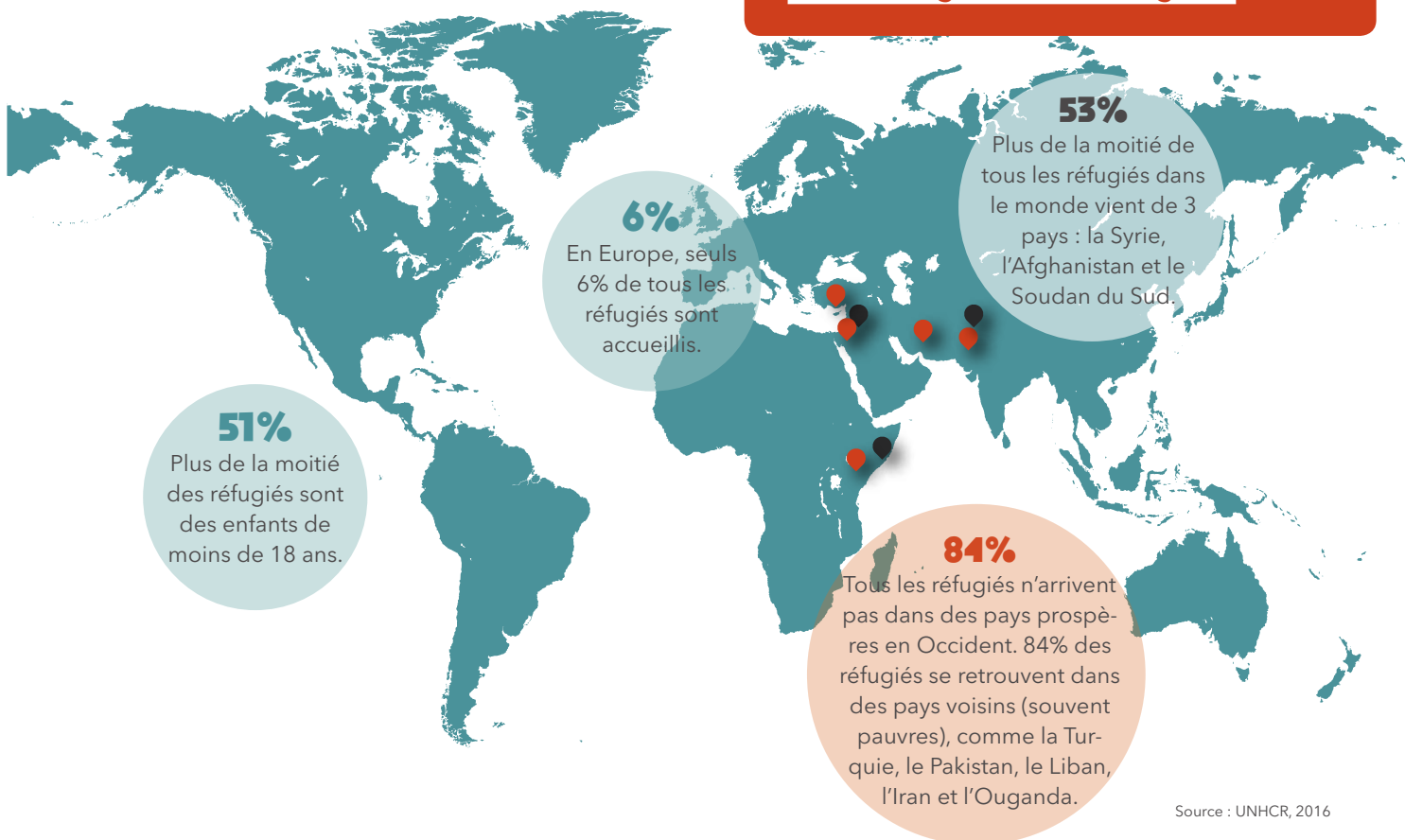
Cet argent profite dans beaucoup de cas aux passeurs. Ces trafiquants promettent de l'aide

aux réfugiés et font en sorte qu'ils puissent traverser la frontière. En échange d'argent, ils s'occupent du transport, des faux documents de voyage et des informations sur la meilleure route à prendre.

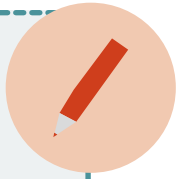
Mais souvent, les intentions des passeurs à l'égard des réfugiés ne sont pas bonnes et ils veulent simplement gagner de l'argent. Malgré les nombreux risques, les réfugiés sont prêts à payer de grosses sommes d'argent et à remettre leur vie entre les mains de passeurs. Pour eux, c'est la seule chance de fuir.

TOUR DE TABLE

Connais-tu le pays qui accueille le plus de réfugiés au monde ? As-tu une idée du nombre de demandeurs d'asile qui arrivent par an en Belgique ? Pour toi, quelle est la différence entre les 'migrants' et les 'réfugiés' ?



3. ET SI TOI, TU DEVAIS FUIR ?



Imagine. Un jour, la guerre éclate dans notre pays et ce n'est plus un endroit sécurisé. Tes parents, ta famille et toi-même devez partir au plus vite dans un endroit plus sûr. Tu as à peine le temps de dire au revoir à tes meilleurs amis. Tu ne sais pas si tu reviendras un jour.

Je sais parfaitement où j'irais, c'est-à-dire

Cite trois choses que tu emporterais à coup sûr. Précise à chaque fois pourquoi.

- 1.
.....
- 2.
.....
- 3.
.....

Ce qui me manquerait le plus, ce serait parce que

Ce que je ferais pour garder contact avec mes amis :

.....
.....



4. DEMANDER L'ASILE, QU'EST-CE QUE ÇA SIGNIFIE ?

Les personnes qui sont arrivées en Belgique après un long voyage peuvent **demander l'asile**. Un demandeur d'asile est donc quelqu'un qui essaie d'obtenir une protection dans un autre pays.

À l'**Office des étrangers (OE)**, le demandeur d'asile doit remplir un formulaire. Le personnel prend note de son nom, de sa date de naissance, de son pays d'origine, de sa langue, etc. Il prend également ses empreintes digitales. Ainsi, on peut contrôler si la personne en question n'a pas demandé l'asile ailleurs au sein de l'Union européenne. Par exemple, si quelqu'un a déjà demandé l'asile en Allemagne, cette personne doit y retourner pour y poursuivre la procédure en cours. On ne peut introduire une demande que dans un seul pays de l'UE.

Lorsque l'enregistrement est terminé, la procédure d'asile commence.

Comme une **procédure d'asile** prend facilement plusieurs mois, la personne a entre-temps besoin d'un hébergement et de repas.



C'est pourquoi la Belgique gère des **centres d'accueil** pour demandeurs d'asile. Ceux-ci sont principalement gérés par Fedasil ou la Croix-Rouge. Le demandeur d'asile reçoit l'adresse d'un centre d'accueil et un ticket de train ou de bus pour s'y rendre. Il reçoit également un plan, bien nécessaire dans un pays étranger dont on ne connaît pas la langue et où il n'est pas toujours simple de trouver son chemin.

Les demandeurs d'asile peuvent donc séjourner dans le centre d'accueil dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile. Toute demande est examinée en long et en large. Tous les demandeurs d'asile ne sont pas reconnus en tant que réfugiés !



5. QUI EST RECONNU COMME RÉFUGIÉ ?

Pendant la procédure d'asile, on cherche à répondre aux questions : "Cette personne a-t-elle peur à juste titre de rentrer dans son pays ? Cette personne court-elle un véritable risque dans son propre pays ? En d'autres mots, a-t-elle droit à une protection et peut-elle recevoir le statut de réfugié ?" Lors d'un examen approfondi mené par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), le demandeur d'asile répond à de nombreuses questions sur la situation dans son pays d'origine et sur les raisons de son exil.

La définition d'un "réfugié" est inscrite dans la **Convention de Genève**. Cet accord de 1951, adopté lors d'une conférence des Nations unies, a été signé par pas moins de 150 pays, dont la Belgique. Pour être reconnue comme **réfugiée**, une personne doit remplir plusieurs conditions :

- Elle doit se trouver en dehors de son pays. Une personne qui fuit à l'intérieur de son pays n'est pas un réfugié mais une **personne déplacée**.
- Elle doit avoir peur à juste titre d'être poursuivie, sans avoir commis de délit. Dans certains pays, des individus sont envoyés en prison pour la seule raison qu'ils sont homosexuels.

Certaines personnes courent aussi un risque parce qu'elles croient en un autre dieu ou parce qu'elles ont une autre couleur de peau.

- La raison d'une persécution doit être une des suivantes :
 - 1) la race
 - 2) la religion
 - 3) la nationalité
 - 4) les opinions politiques
 - 5) le groupe social.
- Elle ne trouve aucune protection dans son propre pays.



6. LA VIE DANS UN CENTRE D'ACCUEIL

Tant que les gens sont en procédure d'asile, ils ont droit à l'accueil. Ils sont accueillis au sein de centres d'accueil ou de petits logements. Les centres d'accueil sont des anciennes casernes ou écoles qui ont été adaptées à la vie en communauté. Les centres sont répartis partout en Belgique et offrent une place à un nombre de personnes entre 50 et 800. Tous ces gens sous un même toit, ce n'est évidemment pas toujours facile ! Pour faire du centre d'accueil un endroit paisible à vivre pour tous, des accords et des règles sont nécessaires.



Complète les textes ci-dessous avec les mots suivants :

Activités sportives / badge / bénévoles / chèques-repas / dons / examen / financière / interprètes / vie privée / le gîte et le couvert / nationalités / nouveaux arrivants / obligation scolaire / procédure d'asile / traumatismes / végétariens / vestiaire.



ARRIVÉE

Un demandeur d'asile qui arrive dans un centre doit d'abord s'inscrire. Il reçoit ensuite un avec son nom et un numéro. Les familles vivent dans une chambre séparée. Les personnes isolées partagent une chambre avec des personnes qu'elles ne connaissent pas. Les demandeurs d'asile ont peu de

LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

Dans un centre d'accueil, les demandeurs d'asile peuvent dormir, manger, se laver, etc. En d'autres termes, on leur offre À côté de cela, il existe aussi un accompagnement : des travailleurs sociaux apportent leur aide pour les dossiers d'asile ou d'autres choses. Ils répondent aux questions des demandeurs d'asile et leur viennent en aide s'ils ont des difficultés.



QUE MANGE-T-ON ?

Trois fois par jour, les demandeurs d'asile peuvent manger au réfectoire du centre. Les sont pris en compte. Malheureusement, il n'est pas possible de respecter les goûts de tout le monde. Certains résidents du centre d'accueil disposent heureusement d'une kitchenette ou d'une cuisine collective où ils peuvent cuisiner eux-mêmes. Avec les, ils achètent des provisions dans les magasins des environs.

VÊTEMENTS



Pour ce qui est des vêtements, les centres d'accueil peuvent compter sur les des riverains ou d'entreprises. Ces vêtements de seconde main sont triés avant d'être stockés au du centre. Les résidents peuvent venir y choisir (gratuitement) des vêtements à tour de rôle ou selon un système de points. Les vêtements à la mode pour les jeunes ou les chaussures pour homme manquent parfois.



ARGENT DE POCHE

Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas d'aide
Mais ils reçoivent toutes les semaines une petite somme d'argent de poche, de manière à pouvoir s'acheter quelque chose. S'ils le souhaitent, les résidents peuvent également contribuer à la vie du centre, notamment pour les tâches ménagères ou en cuisine. Cela leur permet de gagner un peu d'argent supplémentaire.

CHEZ LE MÉDECIN

Il y a un service médical dans chaque centre d'accueil. Les résidents peuvent aller voir le médecin pendant les heures de consultation. Les nouveaux résidents passent systématiquement un médical. Si nécessaire, le médecin envoie un résident chez un spécialiste externe (dentiste, ophtalmologue, kinésithérapeute, etc.). Il arrive souvent que des demandeurs d'asile souffrent de ou de problèmes psychologiques en raison de ce qu'ils ont vécu avant ou pendant le voyage d'exil. Ils sont alors envoyés chez un psychologue.



À L'ÉCOLE

Les enfants du centre d'accueil sont - comme tous les enfants en Belgique - soumis à l'..... . Tous les enfants fréquentent donc une école des environs. Ils passent parfois un peu de temps dans une classe-passerelle pour où ils bénéficient de cours de français intensifs, avant de pouvoir rejoindre une classe normale. Le soir, des éducateurs ou des aident les enfants à faire leurs devoirs.

L'ENNUI

Une peut facilement durer plusieurs mois. Le quotidien dans un centre d'accueil consiste donc en grande partie à 'attendre'. Ceci peut parfois conduire à de l'ennui. Heureusement, le centre organise de nombreuses activités auxquelles les résidents peuvent participer. Ils peuvent également s'inscrire à des dans la commune. Après quatre mois passés en Belgique, les demandeurs d'asile ont le droit de chercher un travail.



NOUS COMPRENONS-NOUS ?

Des dizaines de personnes de différentes cohabitent dans le centre. Et autant de langues. Même si de nombreux demandeurs d'asile suivent des cours de français, la compréhension mutuelle reste parfois difficile. Heureusement, des résidents peuvent apporter leur aide pour la traduction et certains collègues du centre parlent aussi plusieurs langues étrangères. Si nécessaire, nous faisons appel à des traducteurs sociaux et des

7. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

De nombreux jeunes demandeurs d'asile arrivent en Belgique sans parents ni famille. Ils ont souvent parcouru un long périple et traversé de nombreuses épreuves malgré leur jeune âge.

Les jeunes non accompagnés constituent un public très vulnérable. Pour cette raison, ils bénéficient d'un accompagnement spécifique. Les jeunes se voient attribuer un tuteur, qui est chargé de les aider pendant leur séjour en Belgique sur le plan administratif, pour l'école

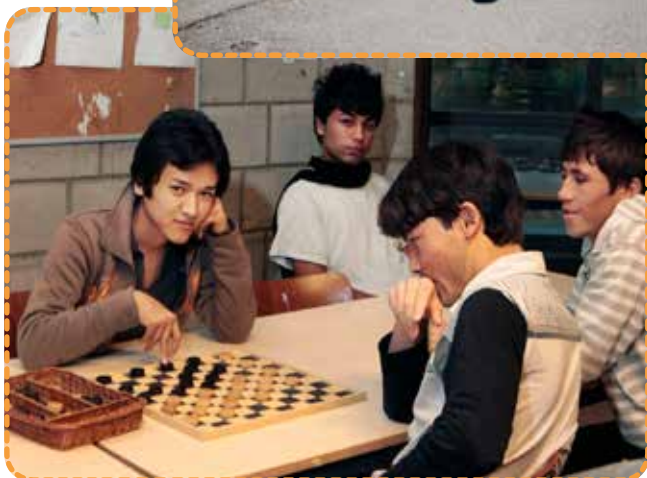
et pour toutes sortes de choses. En sachant que le centre est une maison temporaire, les accompagnateurs du centre d'accueil font de leur mieux pour offrir aux jeunes la vie la plus "normale" possible.

La journée des jeunes ressemble à peu près à celle-ci : se lever, aller à l'école, faire les devoirs, se détendre, dormir... Cela ressemble en grande partie à ta vie. Pourtant, les différences sont nombreuses.

TOUR DE TABLE



Quelles différences y aurait-il entre ta vie et celle d'un mineur étranger non accompagné ? Qu'est-ce que tu trouverais le plus difficile dans la vie en centre d'accueil ?



8. ET APRÈS LA DÉCISION ?

Après quelques mois, les demandeurs d'asile reçoivent une réponse précisant s'ils sont autorisés ou non à rester en Belgique. Ils reçoivent une lettre du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides avec la décision, qui peut être soit positive, soit négative.



Le demandeur d'asile est reconnu comme réfugié et reçoit donc officiellement la protection dans notre pays. Il peut rester en Belgique et chercher un logement et un emploi. Ceci n'est pas toujours facile. Heureusement, il peut recevoir de l'aide auprès de plusieurs organisations et de services de la ville ou de la commune. Un réfugié reconnu a les mêmes droits et devoirs que les habitants de Belgique. Environ la moitié de tous les demandeurs d'asile reçoivent une décision positive.



Le demandeur d'asile n'est pas reconnu comme réfugié et doit quitter le territoire belge. Il dispose encore d'une courte période pour préparer son retour. S'il reste malgré tout dans notre pays, il est alors considéré comme en séjour illégal. À partir de ce moment, il risque de se retrouver dans un centre d'accueil fermé, à partir duquel il peut être envoyé de force chez lui. Si le demandeur d'asile n'est pas d'accord avec la décision, il peut également faire un recours.

Retour volontaire

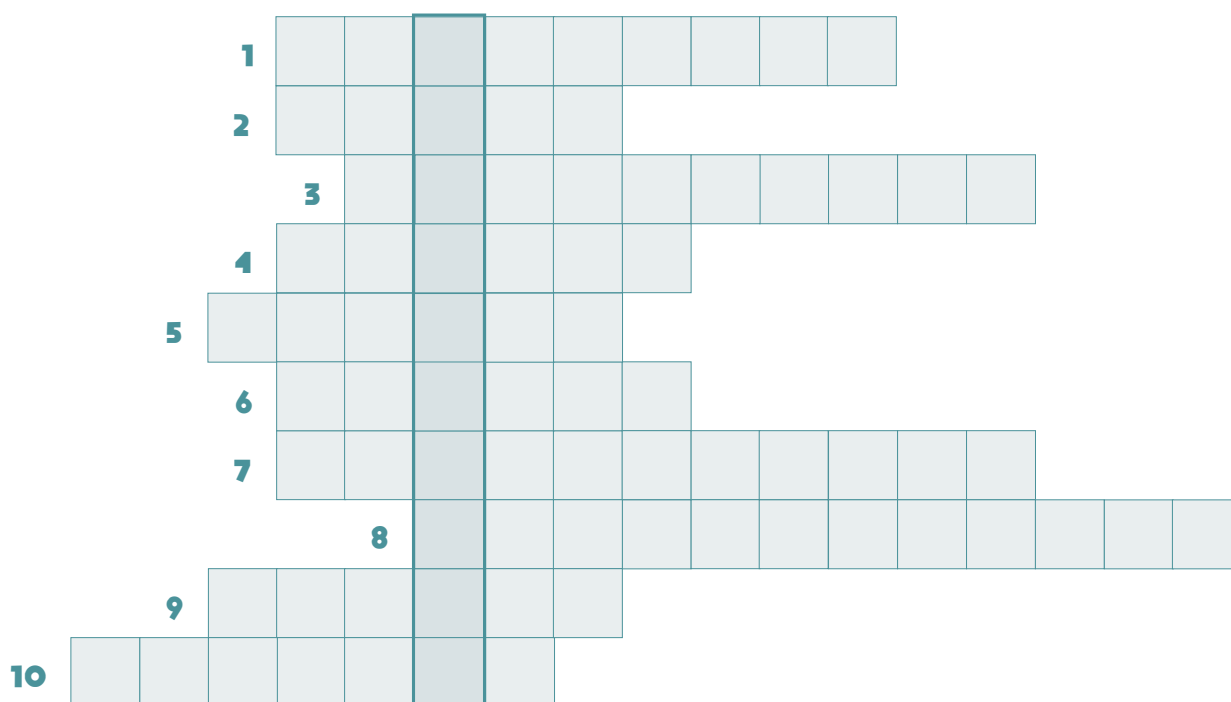
Tous les migrants, y compris les demandeurs d'asile, peuvent à tout moment retourner volontairement dans leur pays. Puisqu'ils ne disposent souvent pas des moyens nécessaires, la Belgique aide ces personnes à rentrer. Ils reçoivent un billet d'avion et l'aide nécessaire. Certains d'entre eux peuvent même bénéficier d'un soutien supplémentaire pour rénover leur maison, démarrer une petite entreprise, suivre une formation ou acheter du matériel.

9. MOTS CROISÉS



Complète la grille ci-dessous. Si tu as bien lu les fiches précédentes, tu dois connaître les solutions !

- De nombreuses personnes qui partent en exil n'arrivent jamais à l'étranger. Souvent, ils partent à pied dans leur propre pays vers une région un peu plus sûre. On ne les appelle pas des réfugiés mais des personnes
- Plus de la moitié de tous les réfugiés dans le monde viennent seulement de 3 pays :, Afghanistan et Soudan du Sud.
- La Convention de Genève établit que : "Un réfugié est une personne qui ne peut pas retourner dans son pays car elle y est poursuivie pour l'une des raisons suivantes : race, religion, nationalité, convictions et groupe social."
- Ahmed a 15 ans et a fui tout seul de la Syrie en Belgique. Il a encore un oncle qui est resté en Turquie. Ahmed vit dans un centre pour mineurs non accompagnés. Heureusement, il n'est pas tout seul. En plus des accompagnateurs du centre, Ahmed a aussi un qui peut l'aider avec ses papiers et d'autres choses.
- La définition d'un réfugié est fixée dans la Convention de
- Ayaan est née en Somalie. L'excision est une tradition là-bas. Elle a décidé de fuir. En tant que femme en Somalie, elle appartient à un groupe particulier et elle est en danger. La Belgique peut donc la reconnaître comme réfugiée.
- Dans un centre d'accueil, on parle beaucoup de langues. Certains résidents parlent quelques mots de français ou s'expliquent avec des gestes. S'il y a vraiment un problème, on fait alors appel à des traducteurs ou des
- Samir espérait trouver du travail ici pour gagner de l'argent pour sa famille au Kenya. Sa demande d'asile a été rejetée. Il a tout de même décidé de rester en Belgique. Il travaille ici au noir et habite un petit studio. Samir séjourne dans notre pays.
- Nadja est venue d'Ukraine en Belgique il y a six mois et séjourne dans un centre d'accueil. La vie en Belgique n'est pas ce à quoi elle s'attendait et sa famille lui manque. C'est pourquoi elle a demandé un volontaire dans son pays.
- Basil a 33 ans et vient d'Espagne. C'est un expert en informatique. Une entreprise belge lui a offert du travail ici et il habite maintenant à Bruxelles. Basil n'est pas un réfugié mais un



10. NOTIONS ET DÉFINITIONS

Aide financière : venir en aide en donnant de l'argent.

Aide matérielle : venir en aide sans donner de l'argent, mais en offrant un logement, de la nourriture, des vêtements...

Classe d'accueil (DASPA) : une classe réservée aux jeunes qui ne parlent pas bien le français (ou le néerlandais ou l'allemand selon le lieu de résidence en Belgique). Des cours de langue accélérés sont donnés afin que les jeunes puissent vite suivre l'enseignement dans une classe normale.

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) : le CGRA cherche à déterminer si les demandeurs d'asile sont vraiment en danger dans leur pays d'origine et s'ils peuvent, par conséquent, obtenir le statut de réfugiés. Le CGRA organise pour ça des entretiens approfondis avec les demandeurs d'asile.

Convention de Genève : une convention de 1951 conclue par les pays membres des Nations Unies et définissant le statut d'un réfugié. Les réfugiés doivent réunir quatre conditions : être en dehors de leur pays, craindre avec raison des persécutions et ne pas pouvoir ni vouloir se réclamer de la protection de leur propre pays. Les raisons des persécutions doivent être l'une des suivantes : la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un groupe social.

Débouté : de nombreux demandeurs d'asile reçoivent une décision négative à leur demande d'asile. Par contre, ils peuvent introduire un recours. Si la décision demeure négative ou s'ils n'introduisent pas de recours, ils sont déboutés et doivent quitter le territoire belge.

Demandeur d'asile : une personne qui a fui son pays et qui essaie de recevoir une protection dans un autre pays. Cette personne demande l'asile (la protection).

Déplacé : une personne qui a fui sa région dans son propre pays. Par exemple au Soudan, beaucoup de gens ont fui la région du Darfour pour se rendre dans le nord du pays.

Fedasil : l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Cette agence gouvernementale est responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, entre autre dans les centres d'accueil.

Migrant : une personne qui déménage d'un pays vers un autre, quelle qu'en soit la raison. Souvent, le terme 'migrant' est utilisé pour qualifier les gens qui vont travailler dans un autre pays.

Mineur étranger non accompagné (Mena) : jeune de moins de 18 ans qui est arrivé en Belgique sans ses parents.

Office des étrangers (OE) : ce service public est responsable de l'enregistrement des demandeurs d'asile en Belgique. L'Office des étrangers est également responsable du retour forcé des migrants qui restent dans le pays sans papiers légaux.

Passeur : une personne qui aide les autres à s'enfuir. Le passeur s'occupe généralement du transport et des (faux) papiers. Les passeurs demandent beaucoup d'argent, parfois des milliers d'euros. Certains abandonnent aussi leurs clients en cours de route...

Poursuite : en commettant un délit en Belgique, on est poursuivi en justice. Cela signifie qu'on est interrogé par la police et qu'on comparait devant un juge. On est condamné à une amende ou à une peine. Dans certains pays, on peut être poursuivi sans avoir rien fait de mal et sans toujours avoir la possibilité de se défendre.

Procédure d'asile : l'ensemble des différentes étapes par lesquelles il faut passer pour obtenir l'asile : compléter des formulaires, être interrogé, attendre une réponse...

Recours : "introduire un recours" signifie contester la décision de l'instance d'asile. De nombreux demandeurs d'asile introduisent un recours lorsqu'ils apprennent qu'ils ne peuvent pas rester dans notre pays.

Réfugié : une personne qui a demandé l'asile et qui a reçu une décision positive. La situation de cette personne correspond à la définition de la Convention de Genève. Les réfugiés peuvent rester dans notre pays.

Régime politique : c'est la manière dont un pays est dirigé. Dans un régime politique oppresseur, les gens ne peuvent pas dire librement ce qu'ils pensent. Dans les journaux, ils ne peuvent pas écrire ce qu'ils veulent. S'ils ne pensent pas ou ne disent pas ce que veulent les dirigeants de leur pays, ils sont emprisonnés ou tués.

Retour volontaire : programme permettant à tout migrant de retourner volontairement dans son pays d'origine. Les personnes qui font ce choix reçoivent une aide de la Belgique pour payer et organiser le retour, et parfois pour reconstruire leur vie au pays.

Séjour illégal : une personne qui séjourne dans un pays sans avoir de papier en règle est en séjour illégal. Certaines personnes ont des papiers qui ne sont plus valables, d'autres n'en ont pas du tout. Les déboutés qui ne quittent pas le pays sont également en séjour illégal.

CONTACT

Fedasil
Service Communication
Rue des Chartreux 21
B-1000 Bruxelles
T +32 2 213 44 18
info@fedasil.be
www.fedasil.be

Tout en accueil